



A retourner à :

Fonds pour la formation professionnelle
FFP Carrelage
Ch. de l'Islettaz 5
1305 Penthalaz

Auto-déclaration obligatoire
Fonds en faveur de la formation professionnelle – Contribution 2024

N° IDE	
Société	
Adresse	
NPA et lieu	
Nom / prénom de la personne de contact	
N° tél. de la personne de contact	
Email	
<input type="checkbox"/> Masse salariale AVS 2023 (hors personnel administratif et apprentis)	CHF
<input type="checkbox"/> Entreprise sans masse salariale (unipersonnelle)	
Date	
Signature	
Remarques	

Par votre signature, vous confirmez avoir rempli le formulaire de manière conforme à la vérité.

A retourner jusqu'au : **15.04.2024**

Déclaration en ligne : www.ffp-carrelage.ch/contributions



Si une entreprise refuse de faire sa déclaration ou si celle-ci est manifestement fautive, elle est évaluée selon notre appréciation. Pour ce faire, nous nous basons sur l'inscription au registre du commerce et sur le site Internet de l'entreprise et/ou sur une inspection visuelle.

Penthalaz, mars 2024